

## Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers groupes linguistiques au Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Michel Paillé

Volume 10, Number 3, décembre 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600860ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600860ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paillé, M. (1981). Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers groupes linguistiques au Québec, 1969-1970 à 1980-1981. *Cahiers québécois de démographie*, 10(3), 397-425. <https://doi.org/10.7202/600860ar>

Article abstract

Afin de mesurer l'attraction des deux grands réseaux d'enseignement du Québec — français et anglais — sur les différents groupes linguistiques (français, anglais, autres), l'auteur compare les données scolaires annuelles disponibles à une situation théorique où le choix de la langue d'enseignement n'aurait aucun effet à long terme sur le poids relatif des deux principales communautés linguistiques du Québec. L'indice d'attraction générale des écoles françaises et anglaises montre que, pour l'année scolaire 1980-1981, le réseau français accuse encore un déficit de 3 % tandis que le réseau anglais accueille toujours 21 % plus d'élèves que la situation théorique le permettrait. Bien que depuis 1979-1980 l'école française attire un peu plus d'enfants de langue maternelle anglaise que l'école anglaise reçoit d'élèves de langue maternelle française, l'école de la majorité demeure encore loin derrière celle de la minorité anglophone en ce qui a trait à la langue d'enseignement des Allophones. En effet, la proportion des Allophones étudiant en français ne dépasse pas encore 50 % de la population attendue tandis qu'on compte toujours 5 fois plus d'Allophones inscrits dans les écoles anglaises que ne le permettrait l'hypothèse retenue. Au rythme où évoluent les clientèles, ce n'est qu'à la fin de la présente décennie que les écoles françaises recevront un nombre d'élèves Allophones égal aux effectifs attendus.

Michel PAILLÉ\*: ATTRACTION DES DEUX PRINCIPALES LANGUES  
D'ENSEIGNEMENT SUR LES DIVERS GROUPES  
LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, 1969-1970 à 1980-1981

### RÉSUMÉ

Afin de mesurer l'attraction des deux grands réseaux d'enseignement du Québec — français et anglais — sur les différents groupes linguistiques (français, anglais, autres), l'auteur compare les données scolaires annuelles disponibles à une situation théorique où le choix de la langue d'enseignement n'aurait aucun effet à long terme sur le poids relatif des deux principales communautés linguistiques du Québec. L'indice d'attraction générale des écoles françaises et anglaises montre que, pour l'année scolaire 1980-1981, le réseau français accuse encore un déficit de 3% tandis que le réseau anglais accueille toujours 21% plus d'élèves que la situation théorique le permettrait. Bien que depuis 1979-1980 l'école française attire un peu plus d'enfants de langue maternelle anglaise que l'école anglaise reçoit d'élèves de langue maternelle française, l'école de la majorité demeure encore loin derrière celle de la minorité anglophone en ce qui a trait à la langue d'enseignement des Allophones. En effet, la proportion des Allophones étudiant en français ne dépasse pas encore 50% de la population attendue tandis qu'on compte toujours 5 fois plus d'Allophones inscrits dans les écoles anglaises que ne le permettrait l'hypothèse retenue. Au rythme où évoluent les clientèles, ce n'est qu'à la fin de la présente décennie que les écoles françaises recevront un nombre d'élèves Allophones égal aux effectifs attendus.

---

\* Direction des études et recherches, Conseil de la langue française, 800, place d'Youville, 13e étage, Québec, QC, G1R 3P4.

L'auteur remercie M. Michel Amyot du Conseil de la langue française pour les précieux commentaires qu'il a formulés sur une première version de ce texte.

**ATTRACTION  
DES DEUX PRINCIPALES LANGUES D'ENSEIGNEMENT  
SUR LES  
DIVERS GROUPES LINGUISTIQUES AU QUÉBEC,  
1969-1970 A 1980-1981**

Michel PAILLÉ\*

Dans une récente publication faisant le point sur l'aménagement linguistique du Québec, Jean-Claude Corbeil rappelle l'essentiel du débat qui a caractérisé la fin des années soixante et le début des années soixante-dix:

L'aspect de la question qui devient rapidement le plus débattu, le plus stratégique, est celui de l'évolution démographique de la population de langue française: l'école anglaise attire déjà le plus grand nombre des allophones, que serait-ce si

---

\* Direction des études et recherches, Conseil de la langue française, 800 place d'Youville, 13<sup>e</sup> étage, Québec, QC, G1R 3P4

L'auteur remercie M. Michel Amyot du Conseil de la langue française pour les précieux commentaires qu'il a formulés sur une première version de ce texte.

les francophones y envoyaient aussi leurs enfants! De majoritaire, le groupe francophone deviendrait minoritaire, surtout à Montréal (J.-C. Corbeil, 1980, p. 40).

Cette époque est celle où les parents avaient la liberté entière de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, liberté qui leur était garantie par la loi 63 de l'automne 1969.

Pourtant, les études démographiques de cette période montraient qu'après le déclin de la fécondité des Francophones<sup>1</sup>, le choix massif de l'école anglaise par les immigrants conduisait à la diminution de la proportion des francophones au Québec (H. Charbonneau, J. Henripin et J. Légaré, 1969; H. Charbonneau et R. Maheu, 1973). Bien que les tenants d'une action gouvernementale ne réduisaient pas une éventuelle politique linguistique favorisant le français à la seule question scolaire, il leur paraissait cependant évident que si l'on voulait assurer l'importance relative des francophones, surtout à Montréal, c'était sur l'accessibilité à l'école anglaise — surtout pour les immigrants — qu'il fallait intervenir.

C'est en 1974 et 1977 que furent votées deux lois linguistiques par lesquelles l'État québécois cherchait à corriger diverses situations où le français n'avait pas au moins une importance égale au poids des Francophones du Québec. Entre autres mesures, les lois linguistiques réservaient le droit à l'enseignement en langue anglaise à certaines catégories d'enfants.

Nous nous proposons dans la présente étude, de mesurer l'attraction des deux réseaux d'enseignement sur chacune des deux principales communautés linguistiques du Québec — les Francophones et les Anglophones — ainsi que sur le tiers groupe (les Allophones) et d'évaluer les

---

1. Comme convenu dans notre milieu, nous employons la majuscule pour la langue maternelle et la minuscule pour la langue d'usage ou d'enseignement.

changements qui se sont produits entre les années scolaires 1969-1970 et 1980-1981, période caractérisée par trois lois fort différentes quant aux critères régissant l'accès à l'école anglaise<sup>2</sup>. Nous allons comparer les données scolaires annuelles disponibles à une situation théorique où le choix de la langue d'enseignement n'aurait aucun effet à long terme sur le poids relatif des deux principales communautés linguistiques du Québec. C'est donc dire que nous pourrions montrer l'influence relative de trois régimes d'accès à l'école, et aussi mesurer la place relative du français et de l'anglais comme langue d'enseignement auprès des Francophones, des Anglophones et des Allophones<sup>3</sup>.

### 1. Un "indice d'attraction" pour instrument de mesure

En examinant la répartition des élèves de langue maternelle française et anglaise selon la langue d'enseignement, Claude St-Germain a fait remarquer un paradoxe: pour la période allant de 1969-1970 à 1977-1978, il observe que "bien que la proportion des Anglophones étudiant en français dépasse largement celle des Francophones étudiant en anglais, les Francophones, qui constituent de 83% à 84% de la clientèle scolaire, demeurent déficitaires en nombre absolus" (St-Germain, 1980, p. 21). Pour reprendre l'exemple de l'auteur, rappelons qu'en 1971-1972, 2% des Francophones étudiaient en anglais alors que 9,6% des Anglophones étaient inscrits à l'école française; pourtant, la majorité Francophone "perdait" quelque 9 600 élèves dans les transferts linguistiques des deux principales communautés.

- 
2. On trouvera à l'Annexe A les extraits de ces trois lois qui décrivent les modalités d'accès à l'école anglaise au Québec.
  3. L'approche que nous utiliserons est identique à celle utilisée par L. Duchesne (1973) pour la période 1969-1970 à 1972-1973 et par C. St-Germain (1980) pour la période 1971-1972 à 1977-1978. En plus d'une mise à jour pour les années scolaires 1978-1979 à 1980-1981, nous donnons une description plus détaillée de l'ensemble de la période, et faisons une utilisation plus complète de la méthode utilisée.

Afin de rendre compte adéquatement des transferts linguistiques scolaires pour chacun des groupes en présence, il fallait faire usage d'un "indice d'attraction" des deux réseaux d'enseignement qui tienne compte des masses de population en présence. Cet indice d'attraction, développé il y a près de 10 ans<sup>4</sup> par Louis Duchesne, repose sur le principe suivant: "nous croyons que pour estimer l'attraction des langues d'enseignement il faut tenir compte des 'masses linguistiques' en présence, en l'occurrence les effectifs relatifs des groupes Francophones et Anglophones" (Duchesne, 1974, p. 15). Duchesne montre comment calculer cet indice à l'aide d'un exemple:

On suppose que l'on devrait trouver dans les écoles françaises en 1972, 88% des élèves québécois car les élèves Francophones comptent pour 88% des élèves Francophones et Anglophones (cela revient à répartir les élèves de langue maternelle "autre" au prorata des seules langues maternelles française et anglaise). En mesurant la distance entre ces proportions "théoriques" et les proportions observées en faisant le rapport des deux nombres, on mesure l'attraction de la langue d'enseignement (Duchesne, 1974, p. 15).

Il s'agit donc, dans un tableau croisé donnant la distribution des clientèles scolaires selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, de faire le rapport entre les effectifs dénombrés et les effectifs attendus<sup>5</sup>.

Pour les deux variables qui nous concernent ici, on obtient huit indices d'attraction, soit quatre pour chaque langue d'enseignement<sup>6</sup>.

- 
4. On se rappellera que l'étude de Duchesne, d'abord publié en 1973, avait fait beaucoup de bruit à l'époque. Voir L. Gagnon, 1973.
  5. Nous donnons en annexe un tableau théorique illustrant le croisement des variables ainsi que les formules servant au calcul des populations attendues.
  6. Par exemple, pour le réseau scolaire francophone, on a un indice de rétention du groupe de langue maternelle française, deux indices d'attraction des groupes Anglophone et Allophone, et un indice d'attraction générale pour toutes les langues maternelles.

L'interprétation de ces indices d'attraction est très simple: tout indice plus petit que l'unité montre que le réseau d'enseignement concerné attire une clientèle d'une langue maternelle donnée dans une proportion moindre que celle à laquelle on devrait s'attendre; à l'inverse, un indice supérieur à l'unité signifie une attraction qui dépasse la clientèle attendue. On peut donc aisément exprimer les "surplus" et les "déficits" en pourcentage.

Dans un article publié par les Cahiers québécois de démographie, Charles Castonguay (1980) a fait l'examen de cet indice d'attraction comme instrument de mesure. De manière empirique, Castonguay a démontré la supériorité de cet instrument sur divers types de taux, en particulier le taux calculé sur les populations de départ (les répartitions selon les langues maternelles) et le taux établi à partir des populations d'arrivées (les répartitions selon les langues d'usage<sup>7</sup>). Si on doit à Louis Duchesne la paternité de l'indice d'attraction, nous devons à Charles Castonguay d'en avoir montré le bien fondé statistique. Il n'y a donc pas lieu de ne "considérer ces indices que comme des ordres de grandeur"<sup>8</sup> (Duchesne, 1974, p. 18) mais plutôt comme relevant "d'une méthode d'appréciation quantitative rationnelle et réaliste de l'importance relative des transferts d'une langue à l'autre" (Castonguay, 1980, p. 69).

- 
7. Dans l'étude de Castonguay, la langue d'usage est répartie entre français, anglais et "autres", tout comme la langue maternelle. Pour calculer les populations attendues, Castonguay rend les groupes d'arrivée "numériquement égaux aux groupes de départ" (p. 65). Comme il n'y a pas de réseau scolaire "autre", nous devons, à l'instar de Duchesne, répartir les Allophones entre les deux réseaux scolaires existant, au prorata des langues maternelles Français et Anglais.
8. Vu l'hypothèse formulée pour l'établissement des populations attendues, il faudra — comme le signale C. St-Germain (1980, p. 26) — considérer l'indice d'attraction des écoles anglaises sur les Anglophones comme étant un ordre de grandeur, car le réseau scolaire anglophone a été conçu pour toute la communauté anglophone.

## 2. L'attraction des réseaux d'enseignement de 1969-1970 à 1980-1981

### 2.1 Rétention linguistique des écoles françaises et anglaises

Examinons d'abord au tableau 1 l'attraction des réseaux d'enseignement à l'endroit de leur communauté linguistique respective. Tout au long de la décennie qui nous intéresse ici, le réseau d'enseignement en langue française présente un indice d'attraction<sup>9</sup> très stable, oscillant faiblement entre 1,11 et 1,13. C'est donc dire que, bien que cette période ait été caractérisée par trois régimes distincts d'accessibilité à l'école, le réseau francophone vis-à-vis de la majorité d'expression française n'a en rien été affecté. Peu importe l'année scolaire considérée, les inscriptions de Francophones à l'école française excèdent de 11% à 13% la clientèle attendue selon l'hypothèse formulée.

Bien que de valeur absolue fort différente, l'indice d'attraction des écoles anglaises envers la communauté anglophone du Québec est lui aussi relativement stable<sup>10</sup>. Il montre la vitalité de la principale minorité linguistique du Québec puisque l'école d'expression anglaise reçoit toujours plus de sept fois la clientèle qu'elle dénombrerait si les inscriptions scolaires se faisaient selon le poids relatif des deux principales langues maternelles en présence.

### 2.2 Échanges linguistiques entre les deux principales communautés

Tournons-nous maintenant du côté des échanges scolaires entre les deux principales communautés linguistiques. On constate d'emblée

---

9. On pourrait employer ici l'expression "indice de rétention" car la langue d'enseignement est la même que la langue maternelle.

10. Entre le maximum de 7,74 (1973-1974) et le minimum de 7,04 (1977-1978), la différence relative n'est que de 9%. Pour l'ensemble de la période étudiée, l'indice a une valeur moyenne de 7,37 et varie avec un écart relatif de  $\pm$  5%.



Tableau 1  
Indices d'attraction des écoles françaises sur les Francophones  
et des écoles anglaises sur les Anglophones,  
clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire <sup>a</sup>	Indices d'attraction des écoles	
	françaises sur les Francophones	anglaises sur les Anglophones
1969-1970 <sup>b</sup>	1,13	7,27
1971-1972	1,12	7,47
1972-1973	1,11	7,73
1973-1974	1,11	7,74
1976-1977	1,12	7,16
1977-1978	1,13	7,04
1978-1979	1,12	7,18
1979-1980	1,11	7,35
1980-1981	1,11	7,39

Sources: 1969-1970 à 1977-1978: C. St-Germain, 1980, p. 26; 1978-1979 à 1980-1981: calculé par l'auteur d'après les fichiers "Sommaire de l'école" et "Élèves standard", ministère de l'Éducation, Québec, tableaux non-publiés.

Notes: a) 1970-1971: données manquantes; 1974-1975 et 1975-1976: données imparfaites (trop d'inconnus pour la langue maternelle);

b) inclusion des effectifs du collégial privé.

au tableau 2 et à la figure 1 que chacun des réseaux scolaires n'attire jamais plus de 20% de la population attendue, le maximum<sup>11</sup> ayant été atteint par l'école anglaise sur les jeunes de langue maternelle française en 1973-1974. L'indice d'attraction des écoles anglaises sur les Francophones, qui était à la hausse depuis 1969-1970 jusqu'en 1973-1974, s'est mis à décroître depuis ce sommet, pour atteindre 0,13 en

11. À défaut d'indices pour 1974-1975 et 1975-1976, nous supposons que l'indice de la dernière année d'application du principe du libre choix de la langue d'enseignement constitue un maximum.

1980-1981. Il demeure cependant supérieur à celui calculé pour 1969-1970<sup>12</sup>.

Tableau 2  
Indices d'attraction des écoles françaises sur les Anglophones  
et des écoles anglaises sur les Francophones  
clientèle précollégiale, Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire <sup>a</sup>	Indices d'attraction des écoles	
	françaises sur les Anglophones	anglaises sur les Francophones
1969-1970 <sup>b</sup>	0,07	0,12
1971-1972	0,11	0,17
1972-1973	0,10	0,18
1973-1974	0,07	0,20
1976-1977	0,10	0,17
1977-1978	0,11	0,14
1978-1979	0,14	0,15
1979-1980	0,16	0,14
1980-1981	0,18	0,13

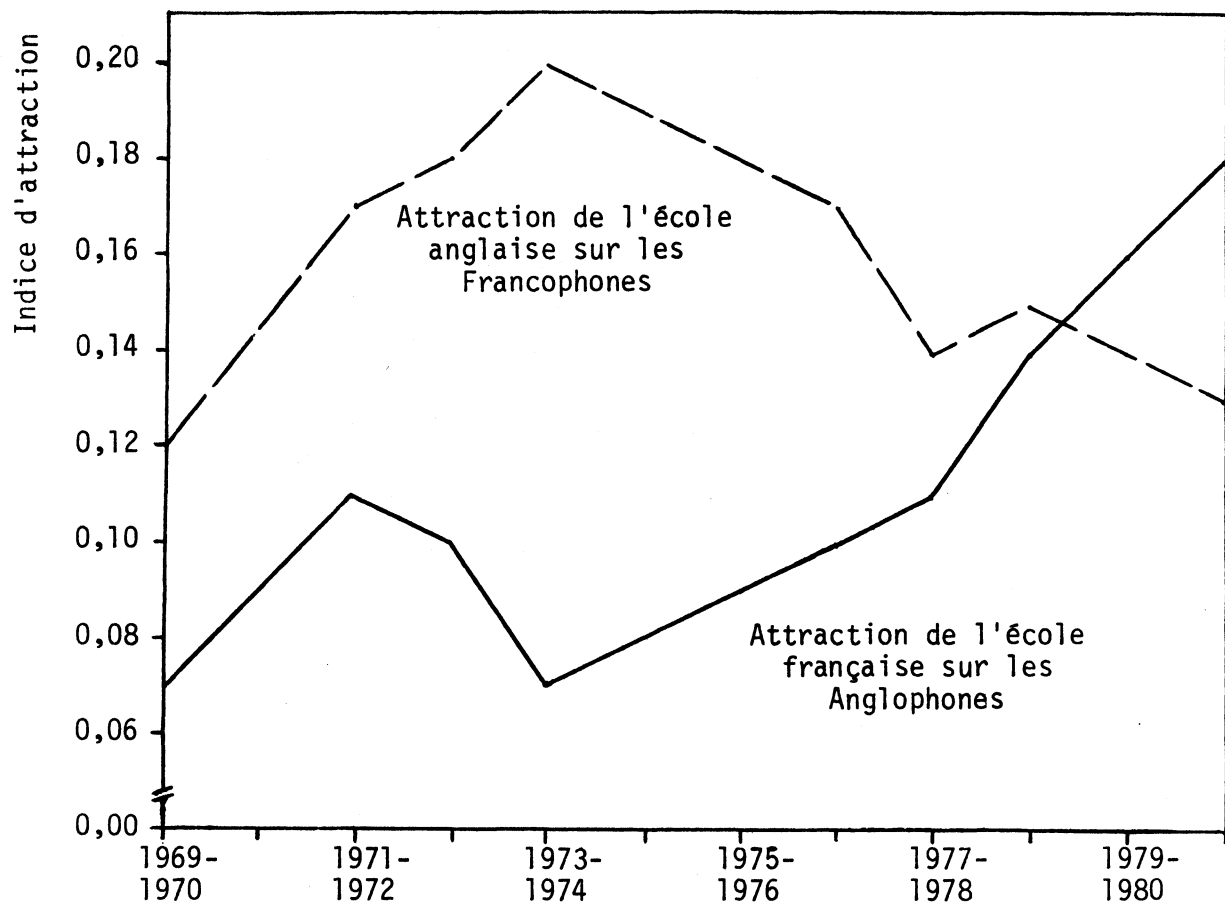
Sources et notes: voir tableau 1.

En contrepartie, l'indice d'attraction du réseau français d'enseignement précollégial sur les Anglophones montre depuis 1971-1972 une évolution inverse: déclinant à l'époque du libre choix, il remonte régulièrement par la suite pour atteindre un sommet (0,18) lors de l'année scolaire 1980-1981. Remarquons que depuis 1979-1980, l'indice d'attraction du réseau français sur les Anglophones dépasse son vis-à-vis du réseau de langue anglaise sur les Francophones. D'ailleurs, les nombres absolus montrent que les transferts linguistiques scolaires des deux principaux groupes linguistiques se font depuis deux ans à l'avantage de la majorité: encore déficitaire de 851 élèves en 1978-1979, le

12. Rappelons que l'indice de 1969-1970 inclut le collégial privé.

Figure 1

Indices d'attractions de l'école française sur les Anglophones  
et de l'école anglaise sur les Francophones,  
niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981



Source: tableau 2.

année scolaire

français gagne 2 015 élèves en 1979-1980 et 5 726 en 1980-1981<sup>13</sup>. Le libre choix du français comme langue d'enseignement par de nombreux Anglophones admissibles à l'école anglaise<sup>14</sup> (Proulx, 1980, p. 13) explique au moins partiellement ce nouveau phénomène. En dépit de cette venue des Anglophones à l'école française, il n'en demeure pas moins que l'indice d'attraction du réseau scolaire français sur la principale minorité au Québec, montre que la majorité Francophone n'attire même pas 20% de la clientèle attendue en vertu de notre hypothèse.

Étant donné le caractère récent de cette plus forte attraction du réseau scolaire français sur les jeunes Anglophones, on montre mieux le changement survenu en calculant les indices des classes de pré-maternelle, maternelle et primaire réunies. Pour l'année scolaire 1980-1981, l'indice d'attraction des écoles françaises sur les Anglophones est de 0,27 alors que celui des écoles anglaises sur les Francophones est de 0,09 seulement. Bien que l'indice d'attraction des écoles françaises sur les enfants de langue maternelle anglaise de niveaux inférieurs au secondaire pourrait continuer à augmenter, il est à prévoir qu'il plafonnera si on considère que le nombre d'enfants admissibles à l'école anglaise, mais étudiant en français, a déjà commencé à baisser<sup>15</sup>.

- 
13. On vérifie d'une manière empirique ici l'habileté de l'indice d'attraction à rendre l'image que révèlent les effectifs absolus, ce que les distributions selon les langues d'enseignement pour chacune des langues maternelles ne parviennent pas à faire. C'est ce que démontre clairement C. Castonguay (1980, pp. 62-64).
  14. Rappelons que les Anglophones admissibles à l'école anglaise ne perdent pas ce droit en choisissant l'école française, car ce droit héréditaire est garanti par la Charte de la langue française à tous les descendants, peu importe la langue d'enseignement des générations intermédiaires (voir G. Caldwell, 1980, p. 101; M. Paillé, 1981, pp. 72-76). Notons que ce droit n'est pas garanti par la Charte des droits et libertés de la dernière loi constitutionnelle.
  15. Les données non-publiées du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais (B.A.E.A.) recensent 11 305 élèves en 1981-1982 comparativement à plus de 13 500 pour les deux années antérieures.

### 2.3 Attraction des réseaux d'enseignement sur les Allophones

Au chapitre de la langue d'enseignement, les politiques linguistiques visaient principalement l'accès des enfants d'immigrants à l'école française. Bien que le groupe de langues maternelles autres que le français et l'anglais (les Allophones) ne corresponde pas aux seuls immigrants, il permet tout de même de mieux voir l'impact des politiques linguistiques en matière de langue d'enseignement. D'ailleurs, C. St-Germain (1980, p. 27) notait que "l'hypothèse de la répartition au prorata (étant) beaucoup plus 'acceptable' dans le cas des Allophones, c'est (...) pour ce groupe que les indices d'attraction sont les plus significatifs".

Le tableau 3 présente les indices d'attraction des écoles françaises et anglaises sur les Allophones. On peut nettement y distinguer deux périodes: la première allant de 1969-1970 à 1976-1977 montre une attraction des écoles françaises sur les Allophones qui ne dépasse jamais — malgré une progression (voir graphique 2) — 25% des clientèles attendues, tandis que les écoles du réseau anglophone attirent entre 6 et 7 fois plus d'Allophones que notre hypothèse, basée sur les masses linguistiques en présence, le permettrait; la deuxième, postérieure à la Charte de la langue française, laisse voir une nette déperdition de l'indice d'attraction des écoles anglaises au profit de celui du secteur français. Bien que ce dernier attire de plus en plus d'Allophones, il n'en demeure pas moins qu'il reste nettement en deçà d'une distribution au prorata des langues maternelles françaises et anglaises (moins de la moitié des effectifs attendus), laissant encore au secteur anglais plus de cinq fois le nombre d'Allophones attendus en vertu de la même hypothèse.

Il n'y a pas lieu toutefois de s'étonner des lents progrès de l'école française à attirer les Allophones puisque la dernière loi linguistique n'a pas de caractère rétroactif et comprend des modalités

Tableau 3  
Indices d'attraction des écoles françaises et anglaises  
sur les Allophones, clientèle précollégiale,  
Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire <sup>a</sup>	Indices d'attraction sur les Allophones	
	écoles françaises	écoles anglaises
1969-1970 <sup>b</sup>	0,17	6,59
1971-1972	0,17	7,03
1972-1973	0,19	7,06
1973-1974	0,21	6,73
1976-1977	0,24	6,21
1977-1978	0,31	5,67
1978-1979	0,35	5,69
1979-1980	0,40	5,52
1980-1981	0,46	5,18

Sources et notes: voir tableau 1.

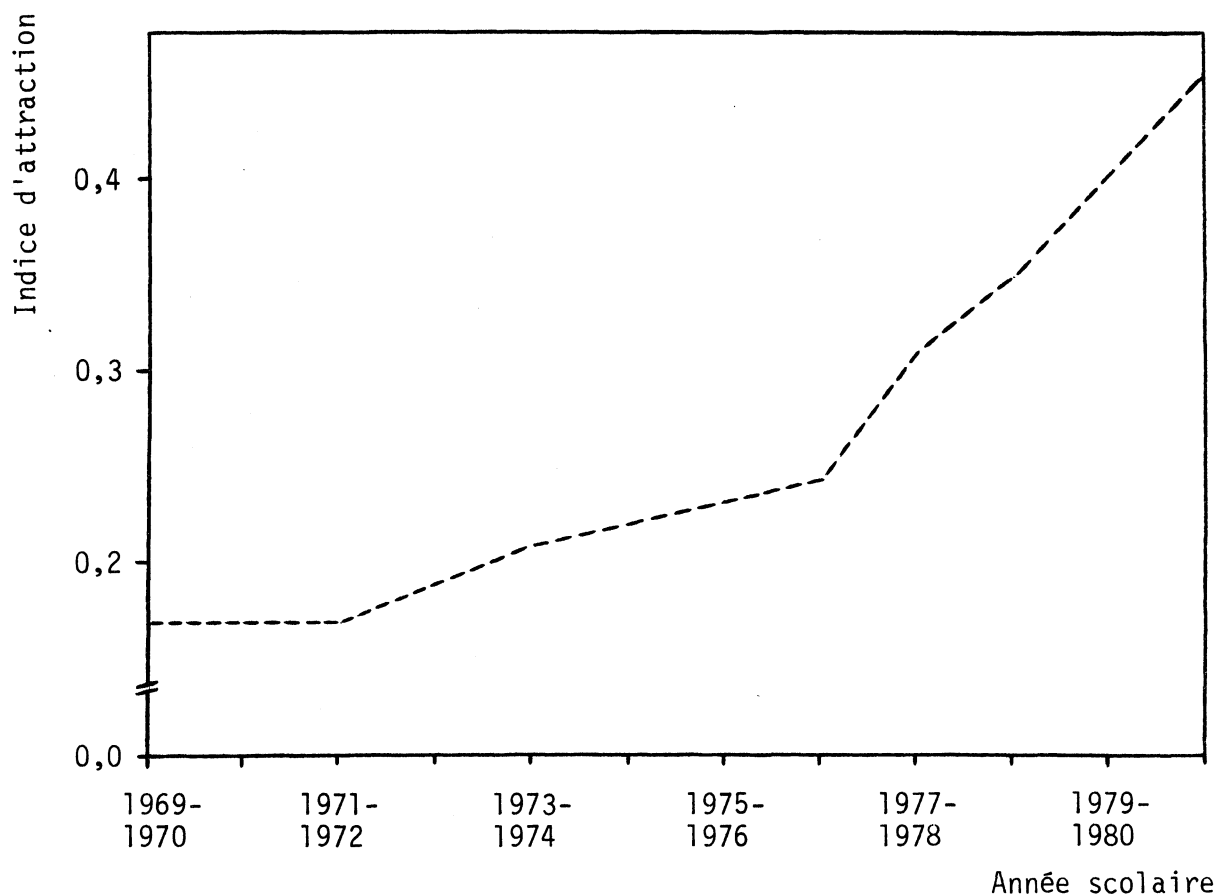
transitoires<sup>16</sup> que quatre années seulement d'application ne suffisent pas à épuiser. On peut toutefois se faire une meilleure idée de la plus grande capacité qu'ont maintenant les écoles françaises à recevoir les Allophones, en calculant un indice d'attraction pour les niveaux prématernelle, maternelle et primaire réunis, niveaux où la loi 101 a des effets plus immédiats. C'est ainsi que nous obtenons un indice d'attraction des Allophones pour l'année scolaire 1980-1981 de 0,58, une valeur de 26% supérieure à celle de toute la clientèle scolaire précollégiale<sup>17</sup>.

16. Ces modalités transitoires sont définies à l'article 73, paragraphes b, c, et d de la Charte de la langue française.

17. Calculé d'après le fichier "Élèves Standard", ministère de l'Éducation, tableaux non publiés, octobre 1981.

Figure 2

Indices d'attraction de l'école française sur les Allophones,  
niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981



Source: tableau 3

Au rythme où vont les choses — en prolongeant simplement à titre indicatif la droite de la figure 2 — ce n'est qu'à la fin de la présente décennie que l'indice d'attraction des écoles françaises vis-à-vis des Allophones voisinera l'unité.

#### 2.4 Attraction générale sur l'ensemble de la population scolaire

Observons enfin au tableau 4 que l'indice d'attraction du réseau scolaire francophone sur l'ensemble de la population scolaire (somme des langues maternelles) varie peu. Avec des valeurs de 0,96 et

0,97 il montre un déficit général de 3% ou 4% pour les écoles françaises.

Tableau 4  
Indices d'attraction des écoles françaises et anglaises  
sur l'ensemble de la clientèle précollégiale,  
Québec, 1969-1970 à 1980-1981

Année scolaire <sup>a</sup>	Indices d'attraction	
	écoles françaises	écoles anglaises
1969-1970 <sup>b</sup>	0,97	1,21
1970-1971 <sup>c</sup>	0,97	1,24
1971-1972	0,96	1,30
1972-1973	0,96	1,32
1973-1974	0,96	1,32
1976-1977	0,96	1,30
1977-1978	0,96	1,26
1978-1979	0,96	1,25
1979-1980	0,97	1,24
1980-1981	0,97	1,21

Sources: voir tableau 1.

Notes (a) et (b) voir tableau 1; (c) connaissant séparément les effectifs par langue maternelle et par langue d'enseignement, il était possible de calculer ces indices d'attraction pour l'année 1971-1972.

À l'opposé, l'indice d'attraction des écoles anglaises est plus sensible<sup>18</sup> (figure 3). Il monte de 1,21 à 1,32 au temps du libre choix de la langue d'enseignement, mais retombe à 1,21, surtout sous l'effet de la Charte de la langue française de 1977. Bien que désormais l'école anglaise attire de moins en moins d'élèves au-dessus des effec-

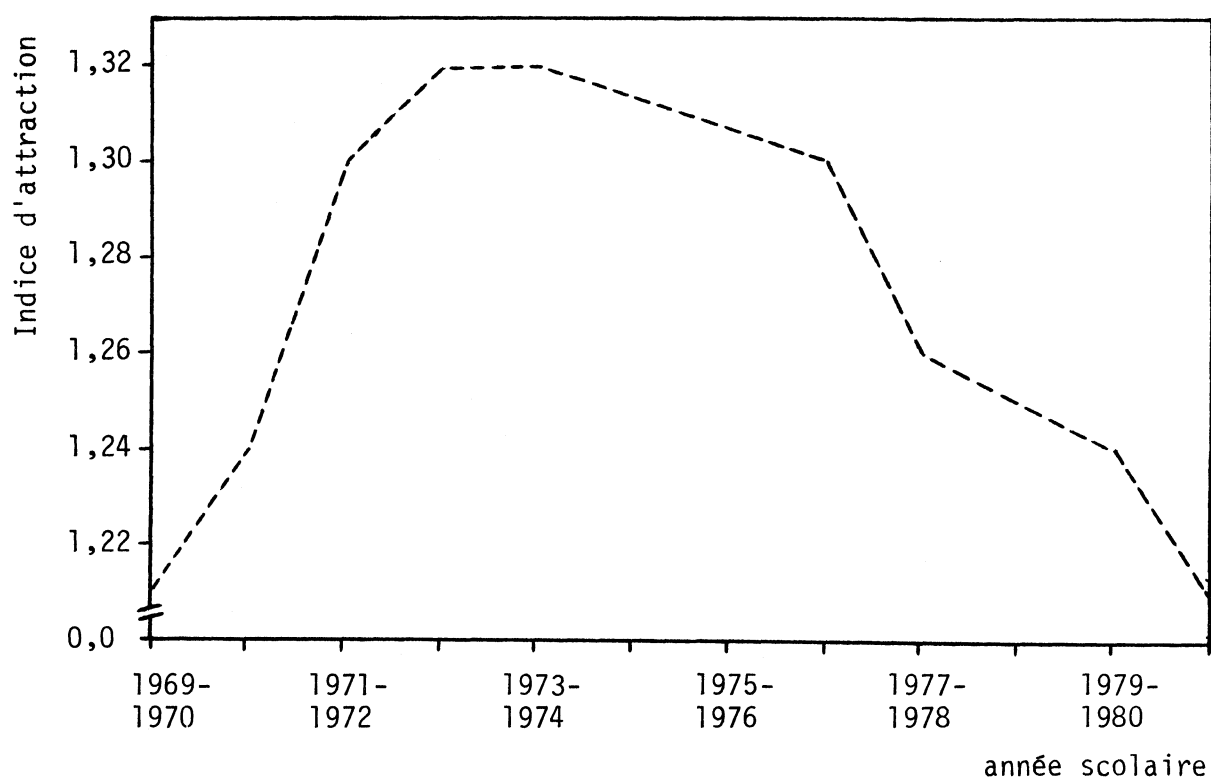
18. Vu la disproportion entre les effectifs de langue d'enseignement français et anglais, il n'y a pas lieu de s'étonner de la plus grande sensibilité de l'indice d'attraction du côté anglophone.



tifs attendus, il apparaît clairement qu'elle accueillait toujours en 1980-1981, 21% plus d'enfants qu'une répartition selon le poids relatif des langues française et anglaise.

Figure 3

Indices d'attraction des écoles anglaises sur l'ensemble de la population scolaire de niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981



Source: tableau 4

### 3. L'indice d'attraction comme mesure des transferts linguistiques scolaires

#### 3.1 Méthode

Les indices d'attraction présentés aux tableaux 1 à 4 ne donnent pas une image générale des transferts linguistiques scolaires. D'une part nous trouvons pour chaque réseau scolaire un indice relatif à chacun des trois groupes de langues maternelles, deux d'entre eux reflétant des

transferts linguistiques. D'autre part, on obtient également un indice d'attraction toutes langues maternelles pour chaque réseau, indice qui comprend des enfants étudiant dans leur langue maternelle.

Tout en s'inspirant de la démarche de Louis Duchesne, n'y a-t-il pas lieu d'aller un peu plus loin en établissant un indice d'attraction pour chaque réseau scolaire, indice qui n'incluerait cette fois que les cas de transferts linguistiques? Pour répondre à cette question il suffit de faire le rapport des clientèles dénombrées de langue maternelle anglaise et "autres" sur les clientèles attendues de ces deux mêmes catégories<sup>19</sup>. On procède de la même façon pour le réseau anglophone en remplaçant les effectifs (réels et attendus) de langue maternelle anglaise par ceux de la langue maternelle française.

### 3.2 Application à la période 1969-1970 à 1980-1981

Le tableau 5 présente ces indices d'attraction pour les années scolaires 1969-1970 à 1980-1981; la figure 4 pour sa part illustre l'évolution de ces indices.

On observe que durant la période du libre choix de la langue d'enseignement (1969-1970 à 1973-1974), l'indice d'attraction reflétant des transferts linguistiques scolaires vers l'anglais était manifestement en hausse passant de 0,34 à 0,53. Pour sa part, l'école française n'attirait jamais plus de 13% de la clientèle anglophone et allophone attendue selon notre hypothèse. C'est donc dire qu'à la veille de l'adoption de la loi 22, compte tenu du poids relatif des Francophones et des Anglophones, l'école anglaise attirait près de 5 fois plus de non-anglophones que l'école française n'attirait les enfants de langues maternelles autres que le français ( $0,53/0,11 = 4,8$ ).

---

19. Cette façon de faire s'inspire de l'étude de C. Castonguay (1980, p. 67, note 6).

Tableau 5

Indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques  
scolaires pour les écoles de niveau précollégial,  
selon la langue d'enseignement, 1969-1970 à 1980-1981

Années scolaires <sup>a</sup>	Langues d'enseignement	
	Français	Anglais
1969-1970 <sup>b</sup>	0,09	0,34
1971-1972	0,13	0,49
1972-1973	0,12	0,51
1973-1974	0,11	0,53
1976-1977	0,13	0,48
1977-1978	0,17	0,47
1978-1979	0,21	0,48
1979-1980	0,24	0,48
1980-1981	0,29	0,47

Sources et notes: voir tableau 1.

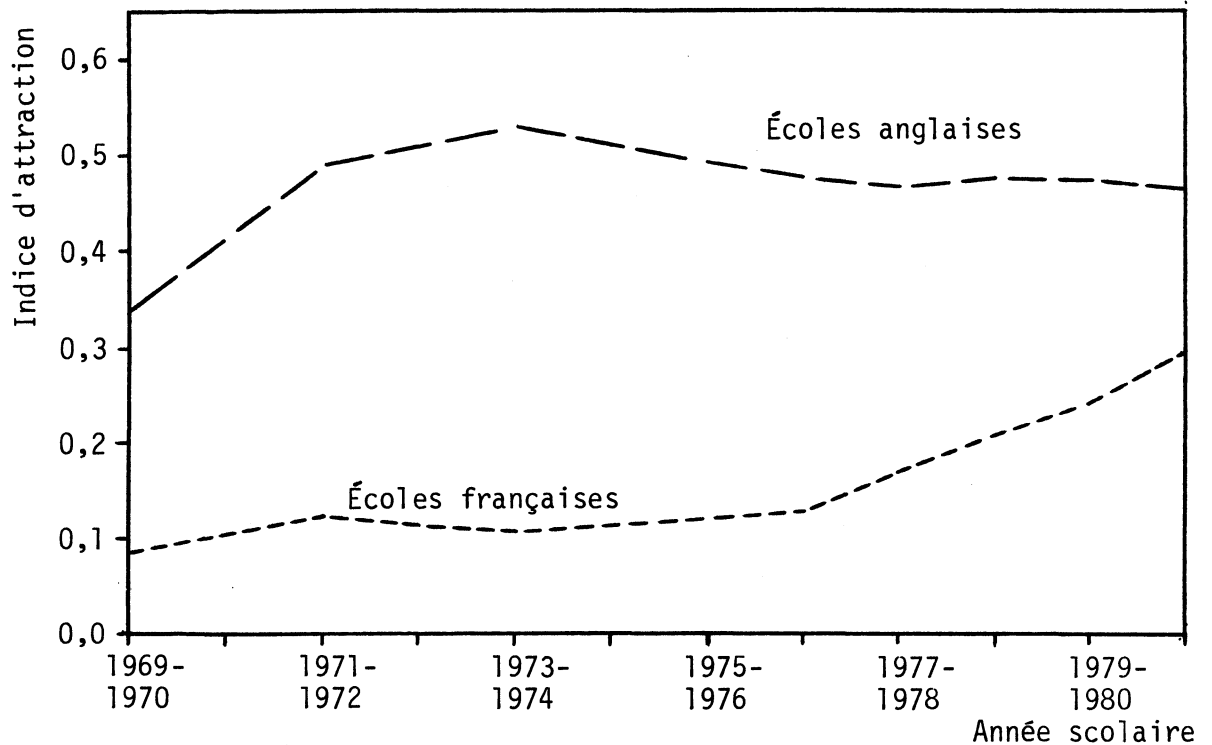
Faute de données adéquates sur les langues maternelles des écoliers pour les années 1974-1975 et 1975-1976, nous ne sommes pas en mesure de voir les effets annuels de la loi 22 de 1974 sur ces indices d'attraction. Toutefois la figure 4 montre qu'au cours de cette période de trois ans, l'indice d'attraction des écoles anglaises impliquant des transferts linguistiques baisse de 0,53 à 0,48, ce qui permet à celui des écoles françaises de retrouver en 1976-1977 le niveau qu'il avait en 1971-1972, soit 0,13.

Dès la première année d'application de la loi 101 (1977-1978), l'indice d'attraction des écoles offrant un enseignement en français connaît un gain appréciable, atteignant 0,17. Cette hausse se poursuit ensuite au même rythme, de sorte que pour l'année scolaire 1980-1981, l'école française attire 29% des non-francophones attendus. D'autre part, le réseau anglophone de niveau précollégial connaît une stabili-

sation<sup>20</sup> de l'indice d'attraction autour de 0,47 à 0,48.

Figure 4

Indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques  
scolaires pour les écoles françaises et anglaises  
niveau précollégial, 1969-1970 à 1980-1981



Source: tableau 5

La régularité des courbes de la figure 4 incite à faire une projection linéaire qui permettra de fixer approximativement le moment où les indices d'attraction impliquant des transferts linguistiques seront égaux pour les deux réseaux scolaires. Le simple prolongement graphique des courbes montre leur croisement en 1983-1984 ou 1984-1985, donnant aux indices une valeur se situant entre 0,40 et 0,45.

20. La stabilisation de l'indice d'attraction des écoles anglaises vient d'une baisse des effectifs d'Allophones moins rapide (-11,6%) que l'ensemble de la population attendue (-18,1%), ce qui compense les pertes de Francophones inscrits (-37,3%). De son côté, l'indice d'attraction des écoles françaises augmente parce que les clientèles attendues d'Anglophones et d'Allophones diminuent de 9,3% alors que les effectifs dénombrés s'accroissent respectivement de 60% et de 139%. On vérifie ici la capacité de l'indice d'attraction de tenir compte de tous ces facteurs à la fois.

## Conclusion

Cette mise à jour de l'indice d'attraction des deux principales langues d'enseignement sur les différents groupes linguistiques au Québec montre que la situation d'ensemble qui prévalait en 1980-1981, est la même qui fut observée pour l'année scolaire 1969-1970. En effet, les inscriptions à l'école française étaient inférieures de 3% aux effectifs attendus, tandis qu'elles les dépassaient de 21% à l'école anglaise (tableau 4, figure 3). C'est donc dire qu'après deux lois restreignant l'accès à l'école anglaise, il aura fallu sept ans pour retrouver la situation de 1969, — année où la loi 63 garantissait le libre choix de la langue d'enseignement — situation qui était désavantageuse à la majorité francophone.

Outre un indice d'attraction global pour chacun des réseaux d'enseignement, nous avons complété les séries de Duchesne (1973) et St-Germain (1980) pour chacune des deux principales langues maternelles ainsi que pour le groupe des Allophones. De plus, nous inspirant de la démarche de Castonguay (1980), nous avons établi un indice d'attraction reflétant, pour chaque réseau d'enseignement, les transferts linguistiques scolaires.

Dans les échanges de clientèles scolaires entre les deux principales communautés linguistiques, cette mise à jour révèle que depuis l'année scolaire 1979-1980, l'indice d'attraction des écoles françaises sur les enfants de langue maternelle anglaise est, pour la première fois, supérieur à son vis-à-vis du secteur anglophone (tableau 2, figure 1).

L'indice d'attraction des écoles françaises sur les Allophones pour les années 1977-1978 à 1980-1981 augmente à un rythme quasi constant qui contraste nettement avec celui qui prévalait avant l'adoption de la Charte de la langue française (tableau 3, figure 2). Toutefois, l'école française accueille toujours moins de la moitié des Allophones attendus, tandis que l'école offrant un enseignement en anglais reçoit encore plus de cinq fois le nombre d'enfants Allophones qu'elle

dénombrerait selon l'hypothèse retenue. Vu l'écart très grand entre les deux séries d'indices d'attraction, il faudra encore plusieurs années avant que chacun des réseaux compte un effectif d'élèves Allophones égal aux effectifs attendus.

Nos séries d'indices d'attraction ne retenant pour chacun des réseaux scolaires que les cas de transferts linguistiques, résumant bien l'effet distinct des trois lois linguistiques votées par le Gouvernement du Québec entre 1969 et 1977: au temps de la liberté de choix de la langue d'enseignement, l'écart entre les deux séries d'indices montre l'avantage progressif du réseau d'enseignement en anglais; à l'époque de la loi 22, cet écart se réduit mais faiblement; enfin, depuis la loi 101 de 1977, l'écart s'amenuise grandement et montre une "récupération" évidente du côté francophone (tableau 5, figure 4). Malgré tout, il faudra encore aux écoles françaises quelques années avant que leur indice d'attraction concernant les transferts linguistiques scolaires dépasse celui du réseau anglophone.

Les indices d'attraction que nous avons calculés à la suite de Louis Duchesne (1973) et de Claude St-Germain (1980) sont basés sur l'importance relative des deux principales communautés linguistiques, importance relative établie à partir des déclarations de la langue maternelle des élèves de niveaux primaire et secondaire. C'est là une hypothèse tout à fait théorique, car aucune loi linguistique ne saurait faire en sorte que chacun des réseaux d'enseignement reçoive un nombre d'élèves strictement égal à l'importance relative des deux principales communautés linguistiques du Québec.

Malgré le caractère théorique de l'hypothèse formulée servant à calculer une population attendue (population attendue qui n'est

pas celle d'aucune loi linguistique<sup>21</sup>) l'indice d'attraction montre l'impact des lois sur les inscriptions à l'école tout en permettant de faire de multiples comparaisons<sup>22</sup>.

- 
21. La population attendue selon notre hypothèse peut s'avérer inférieure à la population visée par une loi. Etant donné que le critère principal de la loi 101 est celui de la langue d'enseignement des parents, la clientèle allophone des écoles françaises, par exemple, pourrait être dans l'avenir plus grande que la clientèle attendue.
  22. Outre les comparaisons que nous avons faites entre les réseaux d'enseignement et entre trois groupes linguistiques, on pourrait en effectuer d'autres entre les régions du Québec, entre les commissions scolaires, entre différents lieux de naissance des élèves, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CALDWELL, Gary, 1980, Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Evolution socio-démographique, Québec, Conseil de la langue française, collection "Dossiers" no 4, 121 pages.
- CASTONGUAY, Charles, 1980, "Sur quelques indices de propension à l'exogamie et au transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, 9-3 (décembre): 53-70.
- CHARBONNEAU, Hubert, Jacques Henripin et Jacques Légaré, 1969, "La situation démographique des francophones au Québec et à Montréal d'ici l'an 2000", Le Devoir (4 novembre).
- \_\_\_\_\_ et Robert MAHEU, 1973, Les aspects démographiques de la question linguistique, Synthèse (S3) réalisé pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, l'Éditeur officiel du Québec, 440 pages.
- CORBEIL, Jean-Claude, 1980, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin éditeur, 154 pages.
- DUCHESNE, Louis, 1973, La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973), Québec, ministère de l'Éducation, document "Démographie scolaire" no 9-14s, novembre, ii-16 pages.
- \_\_\_\_\_, 1974, "La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-1970 à 1972-1973)", Bulletin de l'Association des démographes du Québec, 3-1 (mars): 3-18.
- GAGNON, Lysiane, 1973, "Selon une étude commandée par le ministère de l'Éducation: Le nombre de francophones dans les écoles anglaises dépasse 25,000", La Presse, (8 décembre): 1.
- MALLEA, John R. (ed.), 1977, Quebec's Language Policies: Background and Response, Québec, Presses de l'Université Laval, Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme, no A-13, 313 pages.
- PAILLÉ, Michel, 1981, Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique? Analyse d'un mémoire de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, Québec, Conseil de la langue française, coll. "Notes et documents" no 4, xii-119 pages.



PROULX, Jean-Pierre, 1980, Rapport statistique sur l'activité du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais, Québec, ministère de l'Éducation, 26 et 2 pages.

QUÉBEC, 1978, Charte de la langue française, Québec, Éditeur officiel, pp. 55-102.

ST-GERMAIN, Claude, 1980, La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-1972 à 1978-1979, Québec, Conseil de la langue française, coll. "Dossiers" no 3, x-117 pages.

ANNEXE A

EXTRAITS DES LOIS LINGUISTIQUES DE 1969, 1974 et 1977 QUI  
DÉCRIVENT LES MODALITÉS D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE  
AU QUÉBEC

LOI POUR PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (28 novembre 1969)

Art. 2. L'article 203 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1964, chapitre 235), modifié par l'article 1 du chapitre 62 des lois de 1966/1967, est de nouveau modifié en remplaçant les paragraphes 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> par les suivants:

"3<sup>o</sup> De prendre les mesures nécessaires pour que les cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième inclusivement, adoptés ou reconnus pour les écoles publiques catholiques, protestantes ou autres, selon le cas, soient dispensés à tous les enfants domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours et désireux de s'y inscrire.

Ces cours doivent être donnés en langue française.

Ils sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription; les programmes d'études et les examens doivent assurer une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants et le ministre doit prendre les mesures nécessaires à cette fin."

(...)

(J.R. Mallea, 1977, pp. 277-278)

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE (31 juillet 1974)

Art. 41. Les élèves doivent connaître suffisamment la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue.

Les élèves qui ne connaissent suffisamment aucune des langues d'enseignement reçoivent l'enseignement en langue française.

Art. 42. Il appartient à chaque commission scolaire, commission scolaire régionale et corporation de syndicats de déterminer la classe, le groupe ou le cours auquel un élève peut être intégré, eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement.

Art. 43. Le ministre de l'éducation peut cependant, conformément aux règlements, imposer des tests pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Il peut, le cas échéant, exiger qu'une commission scolaire, une commission scolaire régionale ou une corporation de syndicats révise l'intégration des élèves conformément aux résultats de ces tests.

Ces tests doivent tenir compte des niveaux d'enseignement, y compris la maternelle, pour lesquels les demandes d'inscription sont faites, ainsi que de l'âge et du niveau de formation des candidats.

Les règlements doivent prévoir un appel au ministre qui doit, avant d'en disposer, prendre l'avis d'une commission de surveillance de la langue d'enseignement instituée à cette fin. La décision du ministre est sans appel.

(J.R. Mallea, 1977, p. 292)

#### CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (26 août 1977)

Art. 72. L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues au présent chapitre.

Cette disposition vaut pour les organismes scolaires au sens de l'Annexe et s'applique aussi aux enseignements subventionnés dispensés par les institutions déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions en vertu de la Loi de l'enseignement privé (1968, chapitre 67).

Art. 73. Par dérogation à l'article 72, peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère,

- a) les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec, l'enseignement primaire en anglais,
- b) les enfants dont le père ou la mère est, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais,
- c) les enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec avant l'entrée en vigueur de la présente loi, recevaient légalement l'enseignement en anglais dans une classe maternelle publique ou à l'école primaire ou secondaire,
- d) les frères et soeurs cadets des enfants visés au paragraphe c.

(Québec, 1978, pp. 68-69)

## ANNEXE B

CALCUL DES POPULATIONS ATTENDUES

Les distributions selon la langue maternelle ventilées par la langue d'enseignement donne le tableau-type A-1. Nous y avons symbolisé les langues maternelles — Français, Anglais, Autres — par une majuscule (F,A,T) et les langues d'enseignement — français, anglais — par une minuscule (f,a). Ainsi, les Allophones qui font leurs études en français sont représentés par les lettres Tf.

L'indice d'attraction ( $\pi$ ) de l'école française sur les enfants de langue maternelle "autres" se calcule par l'expression suivante:

$$\pi (Tf) = \frac{Tf}{\widehat{Tf}} \quad (I)$$

où  $\widehat{Tf}$  est la population d'Allophones attendus à l'école française dans l'hypothèse où ils y seraient attirés selon la proportion des Francophones parmi les Francophones et les Anglophones.

Tableau A-1

Tableau-type des distributions selon la langue maternelle, ventilées par la langue d'enseignement

Langue maternelle (LM)	Langue d'enseignement (LE)		Total
	français (f)	anglais (a)	
Français (F)	Ff	Fa	LMF
Anglais (A)	Af	Aa	LMA
Autres (T)	Tf	Ta	LMT
Total	LEf	LEa	N

Pour sa part, la population d'Allophones attendus à l'école française se calcule par la formule suivante:

$$\widehat{Tf} = \frac{\widehat{LEf} \cdot LMt}{N} \quad (II)$$

où  $\widehat{LEf}$  est la population totale attendue à l'école française selon la même hypothèse.

Enfin, les effectifs totaux attendus à l'école française s'obtiennent comme suit:

$$\widehat{LEf} = \frac{LMf}{LMf + LMa} \cdot N \quad (III)$$